Société des établissements
de plein air du Québec

RAPPORT ANNUEL
1986 • 1987

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société des établissements de plein air du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-18045-3
ISSN: 0833-028X

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mai 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Québec, le 30 septembre 1987

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
150, boulevard Saint-Cyrille Est
17e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier prenant fin le 31 mai 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Paul Berthiaume

Québec, le 30 septembre 1987

Table des matières

Chapitre I

1. Mandat de la Société 9
2. Faits saillants 9
3. Le conseil d'administration 10
4. Dirigeants et cadres supérieurs 11

Chapitre II

1. Message du président du conseil d'administration 13
2. Rapport du président et directeur général 14
   - L'état financier 14
   - Les faits saillants 14
   - Les immobilisations 15
   - Les relations de travail 15
   - Le transfert d'autres établissements 15
   - L'aménagement et la protection de la faune 15
   - Le conseil d'administration 16

Chapitre III

Les établissements 17

1. Parc du Mont-Sainte-Anne 17
2. Les campings 18
3. La Réserve d'Anticosti 18
4. Le Domaine 18
5. Manoir Montmorency 19
6. Auberge du Fort Prével 19

Chapitre IV

1. Renseignements sur la Société et ses établissements 21
2. États financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1987 23
   - Rapport des vérificateurs 23
   - Résultats 24
   - Déficit 25
   - Bilan 26
   - Évolution de la situation financière 27

Chapitre V

- Notes complémentaires 28
- Annexe: Autres renseignements 33

Chapitre I

1. Mandat de la Société

Constituée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984, la Société a pour objet:

— d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de la loi;

— de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. Faits saillants

(en milliers de dollars)

	86-06-01 au 87-05-31	85-06-08 au 86-05-31
	$	$
Revenus bruts	19 019	14 945
Profit (perte) d'opérations	1 706	(615)
Perte avant amortissement, postes extraordinaires et subventions	(838)	(2 271)
Perte nette de la période	(1 077)	(1 137)

3. Le conseil d'administration

Monsieur Paul Berthiaume
Président
Division BST du Groupe CGI
Montréal

Monsieur Michel Bérubé
Président et directeur général
Verreault Frontenac inc.
Charlesbourg

Madame Diane Chayer
Consultante en développement
personnel et organisationnel
Montréal

Madame Claudette Cornellier
Vice-présidente exécutive
Bernard & Associés
Montréal

Monsieur Romuald Lemay
Retraité de Pluritec ltée
Trois-Rivières

Monsieur Michel Noël de Tilly
Président et directeur général
Société des établissements
de plein air du Québec
Québec

Monsieur Claude Tremblay
Comptable agréé
Secrétaire-trésorier
Les piscines et abris Tempo inc.
Laval

Me Yvan Bilodeau
Secrétaire et directeur
des services juridiques
Société des établissements
de plein air du Québec
Québec

4. Dirigeants et cadres supérieurs

Michel Noël de Tilly
Président et directeur général

Claude Tremblay
Vice-président, finances et administration

Claude Beaudoin
Directeur — Parc du Mont-Sainte-Anne

Ghislain Bernard
Directeur des ressources humaines

Langevin Gagnon
Directeur des opérations

Jacques Gariépy
Directeur du développement

Roger Labbé
Directeur de la comptabilité et du contrôle

Jean Lortie
Directeur du budget, de la trésorerie
et des ressources matérielles

Pierre Martel
Directeur des campings

Chapitre II

1. Message du président du conseil d'administration

Il m'est agréable de soumettre le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1987, le deuxième de sa jeune existence.

Par la création de la Société, le gouvernement a manifesté sa volonté de confier la gestion quotidienne d'équipements récréo-touristiques à caractère commercial à un organisme dont le fonctionnement et les modes de gestion sont mieux adaptés. C'est ainsi que les subventions d'équilibre budgétaire, que le Gouvernement a accepté de verser à la Société pour les trois premières années d'opération, constituent une mesure provisoire à l'atteinte de l'objectif qui lui a été fixé, soit de rentabiliser ses opérations.

Aussi, l'analyse des différents dossiers soumis au conseil d'administration a largement porté sur les conséquences financières des recommandations proposées par la direction de la Société. Les résultats des deux premiers exercices financiers traduisent les efforts déployés par la Société pour respecter les échéanciers qui lui ont été soumis lors de sa formation.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, la Société entend continuer à investir dans le développement des établissements qui lui sont confiés et dans l'amélioration des services à sa clientèle. En l'occurrence, les retombées financières anticipées quant à la mise en valeur du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne, permettront des investissements en montagne de nature à assurer la Société de sa position de chef de file du ski alpin sur le plan national.

La création d'un village au pied des pentes permettra également d'améliorer les services aux skieurs, tout en offrant à la clientèle touristique un nombre suffisant de boutiques, de restaurants, de bars et de lits, pouvant agrémenter un séjour dans le Parc.

Par ailleurs, compte tenu que la Société est sur le point d'atteindre la rentabilité de ses opérations, le conseil d'administration envisage d'accorder une attention encore plus soutenue aux impacts des gestes posés par la Société sur les communautés qu'elle côtoie. Cette préoccupation sociale renforcera davantage son implication dans des régions souvent tributaires des activités qu'elle génère.

Je désire également souligner la grande motivation et le désir de réussite élevé que le conseil d'administration a remarqué au niveau du personnel d'encadrement de la Société.

De plus, c'est grâce à la motivation peu commune des employés, à leur sentiment d'appartenance et à leur fierté de travailler dans leur établissement respectif, ainsi qu'au travail d'équipe et au professionnalisme de chacun d'eux, qu'il est possible d'offrir, dans les établissements de la Société, un produit de haute qualité. L'hospitalité et la courtoisie de nos employés ont permis, encore cette année, de satisfaire davantage notre clientèle et d'atteindre les objectifs fixés par la Société. Je tiens à les féliciter et à les remercier bien sincèrement.

Je désire également remercier les membres du conseil d'administration pour la disponibilité et l'intérêt qu'ils manifestent quant à l'atteinte des objectifs de la Société. Leur implication dans l'entreprise et la compétence dont ils font preuve présagent d'un exercice 1987-1988 prometteur.

Le président du conseil d'administration,

Paul Berthiaume

Québec, le 30 septembre 1987

2. Rapport du président et directeur général

L'état financier

Terminé le 31 mai 1987, le deuxième exercice financier de la Société a été principalement caractérisé par la consolidation des mesures prises pour l'amélioration de la situation financière des équipements qui lui ont été cédés par le Gouvernement, le 8 juin 1985.

Ces mesures ont trait notamment à l'augmentation, à la diversification et à l'amélioration de la qualité des services offerts par la Société, à l'augmentation et à la rationalisation de la publicité, à la modification des systèmes de réservations, à l'ajustement de la tarification et de la durée des saisons d'opération, ainsi qu'à l'implantation d'un système de gestion adapté aux activités de la Société.

De façon globale, les revenus totaux de la Société ont atteint 19 019 000 $ sur des dépenses d'opération incluant les intérêts sur la dette à long terme de 19 903 000 $, laissant une perte avant amortissement de 838 000 $ et un besoin de subvention de 926 000 $ incluant le paiement de capital sur les nouveaux emprunts.

Ces résultats constituent une nette amélioration par rapport à l'exercice financier précédent où le besoin de subvention a été de 2 271 000 $. Ainsi, depuis le début de ses activités, la Société a pu améliorer sa situation financière de la façon suivante par rapport aux niveaux de subvention prévus initialement:

	Subvention prévue	Subvention réelle	Amélioration
	$	$	$
1985-1986	3 553 400	2 271 000	1 282 400
1986-1987	2 524 000	926 000	1 598 000

C'est donc dire que pour les deux exercices financiers concernés, la Société aura eu un besoin de subvention de 3 197 000 $ par rapport à des prévisions initiales de 6 077 400 $, soit une réduction de 2 880 400 $. De plus, la Société ne prévoit pas requérir de subvention d'équilibre, pour l'exercice financier 1987-1988, pour les équipements dont elle est propriétaire depuis le 8 juin 1985.

Les faits saillants

Au niveau des établissements, le Parc du Mont-Sainte-Anne a encore connu une croissance marquée de ses revenus, qui ont atteint 11 643 000 $ par rapport aux 9 336 000 $ de l'exercice précédent, malgré une fin de saison abrupte causée par des conditions climatiques défavorables et imprévisibles.

De leur côté, les établissements de pourvoirie situés dans la Réserve de La Vérendrye et dans la Réserve d'Anticosti ont généré pour la première fois des profits d'opération. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un redressement substantiel, considérant la perte de 487 000 $ accusée au cours du dernier exercice financier par rapport au profit généré cette année de 48 000 $.

Le Manoir Montmorency a, pour sa part, réduit de plus de 50 % la perte d'opération de 742 000 $ du dernier exercice financier, pour la ramener à 346 000 $. Également, l'Auberge du Fort Prével a vu ses résultats s'améliorer de façon substantielle, malgré une perte de 87 000 $.

Bien que ces résultats soient encourageants, il demeure que la rentabilité de ces établissements, principalement celle du Manoir Montmorency, devra passer par un accroissement des revenus. La Société entend donc, dans un avenir rapproché, apporter aux installations de ces établissements certaines activités complémentaires qui permettront d'atteindre les objectifs visés.

Quant aux établissements de camping, la saison estivale peu clémente de 1986 a contribué à affecter l'achalandage attendu sur l'ensemble des sites, d'où une perte d'opération du même ordre que celle constatée pour l'exercice financier 1985-1986. D'autre part, suivant la volonté gouvernementale, la Société est à compléter la cession de cinq de ses terrains et équipements de camping, soit Stoneham, Coteau-Landing, Pointe-des-Cascades, Côte-Sainte-Catherine et Amqui. L'impact financier de ces transactions sera montré au rapport du prochain exercice financier.

Les immobilisations

En ce qui concerne les immobilisations, le Gouvernement a approuvé pour l'exercice financier 1986-1987 un budget de 9 182 900 $, dont 7 975 000 $ ont été investis dans le Parc du Mont-Sainte-Anne. L'achat et l'installation de deux nouvelles remontées mécaniques, dont une remontée quadruple « débrayable », ont donc été complétés au cours de la période. La Société a également aménagé cinq nouvelles pistes de ski avec enneigement artificiel et elle a procédé à l'installation d'un puissant système d'éclairage sur quatre pistes maintenant utilisables en soirée.

La Société entend continuer, au cours des prochaines années, le développement et l'aménagement du domaine skiable du Parc du Mont-Sainte-Anne prévus au plan directeur qui lui a été soumis en mai 1986. Les investissements projetés auront pour effet de moderniser l'opération de la montagne et de s'assurer que la capacité d'accueil confortable soit suffisante pour répondre aux exigences d'une clientèle en progression constante.

En ce qui concerne le développement du pied des pentes, la Société a débuté un processus public d'appel de propositions pour le financement, la construction et la gestion de certains projets d'envergure, dont un village au pied des pentes, un centre sportif et un nouveau terrain de golf. Ces projets constituent la première phase d'un développement qui contribuera à transformer le Parc du Mont-Sainte-Anne en un véritable centre séjour-destination quatre saisons.

Les relations de travail

Au chapitre des relations de travail, la Société a conclu avec le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, en décembre 1986, des conventions collectives d'une durée de trois ans pour chacune des trois unités d'accréditation regroupant l'ensemble de ses salariés. Ces ententes tiennent compte de la situation particulière de chaque établissement et se traduisent par des ajustements au niveau monétaire, qui ramènent les salaires payés à ceux prévus aux meilleures conventions collectives du secteur privé relié à des activités économiques équivalentes.

La Société a également accepté le principe de l'octroi d'une prime d'intéressement aux employés syndiqués, basée sur l'amélioration de la performance financière d'un établissement par rapport à l'année précédente. Compte tenu des performances financières anticipées, la plupart des employés devraient être en mesure de bénéficier concrètement de cet avantage à brève échéance.

Le transfert d'autres établissements

En ce qui concerne les nouvelles acquisitions, la Société s'est vu transférer le 13 mai 1987, par décret du Gouvernement, la propriété de certains établissements additionnels. Il s'agit de la plupart des équipements de la Réserve faunique des Laurentides, des équipements du secteur Devlin dans le Parc de conservation de la Jacques-Cartier, de ceux des rivières Saint-Jean, Sainte-Anne, Matapédia et Patapédia, des équipements de pêche du secteur Granet et de ceux de chasse dans la Réserve faunique de La Vérendrye, de certains équipements dans le Parc de conservation de la Gaspésie, dont le Gîte du Mont-Albert et les installations des secteurs Galène et du lac Cascapédia, ainsi que les terrains et équipements du Village historique de Val-Jalbert, au Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Ces établissements ont été transférés pour la somme de 913 000 $, payée par l'émission de 9 130 actions de la Société. Pour cette première année d'opération, la Société entend, à la demande du Gouvernement, respecter la tarification et les modes de gestion établis et publiés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. La perte prévue pour l'opération de ces établissements est donc de l'ordre de 200 000 $, pour un besoin éventuel de subvention du même montant.

L'aménagement et la protection de la faune

Par ailleurs, la Société a encore cette année continué à investir dans l'aménagement, la mise en valeur et la protection de la faune dans ses établissements. Pour la Réserve d'Anticosti, elle a poursuivi le financement d'un programme conjoint avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, sur le cerf de Virginie. Les efforts de la Société ont aussi porté sur des travaux ayant pour but de faciliter la remontée du saumon dans les rivières Jupiter et MacDonald, ainsi que sur des aménagements hydrologiques et autres, visant une protection accrue sur son territoire.

Dans la Réserve des Laurentides, la Société a porté ses efforts sur l'aménagement de frayères et l'ensemencement d'espèces indigènes, sur divers travaux visant à améliorer la productivité de plusieurs cours d'eau, ainsi que sur l'expérimentation

d'une nouvelle technique de chaulage automatisée des lacs acidifiés.

Finalement, la Société s'apprête à investir plus de 100 000 $ dans la protection, l'aménagement et l'ensemencement des nouvelles rivières à saumons sous sa responsabilité en Gaspésie, soit les rivières Saint-Jean, Sainte-Anne, Matapédia et Patapédia.

Le conseil d'administration

Au niveau du conseil d'administration, soulignons la nomination de monsieur Paul Berthiaume au titre de président du conseil depuis le 19 novembre 1986. Il succède à titre d'administrateur à monsieur Bernard Harvey, appelé à remplir d'autres fonctions au sein de l'administration publique.

Je désire le remercier pour les avis judicieux et les conseils appropriés qu'il a prodigués au cours de son mandat.

En terminant, je voudrais remercier mes collaborateurs et collaboratrices, ainsi que l'ensemble des employés de la Société pour les efforts qu'ils ont déployés, car ils ont fait en sorte que la Société atteigne les objectifs qu'elle s'est fixés en début d'année.

Le président et directeur général,

Michel Noël de Tilly

Québec, le 27 août 1987

Chapitre III
Les établissements

1. Parc du Mont-Sainte-Anne

D'une superficie de 77 kilomètres carrés, le Parc du Mont-Sainte-Anne est situé à l'intérieur des limites de deux municipalités, soit Saint-Ferréol-les-Neiges et Beaupré. On y retrouve un centre de ski alpin de renommée internationale offrant aux skieurs plusieurs services, tels que 40 pistes dont quatre éclairées, permettant le ski en soirée du sommet à la base du versant sud, 14 remontées mécaniques d'une capacité horaire totale de 17 157 skieurs, un puissant système d'enneigement artificiel couvrant 82 % de la surface skiable, quatre chalets-restaurants, une boutique de ski et une école de ski.

De plus, durant la période hivernale, on y retrouve un important centre de randonnée à skis comprenant un réseau de sentiers totalisant 175 kilomètres, un chalet d'accueil, une boutique de ski et dix relais chauffés. Trois tremplins de sauts à skis de 30, 50 et 75 mètres et un tremplin de ski acrobatique complètent la gamme des activités d'hiver.

Pour la période estivale, d'autres activités viennent compléter ce centre séjour-destination, soit un terrain de golf de 18 trous, un terrain de camping de 166 emplacements, une piste cyclable de 65 kilomètres, un parcours de vélo de montagne, des sentiers de randonnée pédestre, l'exploitation de la télécabine en période estivale et une piste de conditionnement physique.

Finalement, l'entreprise privée exploite, sur un terrain loué par bail emphytéotique situé à la base de la montagne, les services d'hébergement comprenant un hôtel de 259 chambres et 100 condominiums.

Au plan des immobilisations, la première phase du plan d'aménagement a été réalisée au coût de 7 975 000 $ comprenant, entre autres, un télésiège quadruple « débrayable », un télésiège quadruple fixe, la construction de cinq nouvelles pistes, l'éclairage de quatre pistes et l'extension du système d'enneigement artificiel. D'autre part, la firme Sports Experts a investi près de 1 500 000 $ pour l'agrandissement de la boutique de ski.

En plus d'augmenter de façon significative la capacité d'accueil de la station, ces travaux ont permis d'améliorer la qualité des services offerts à la clientèle.

La modernisation des infrastructures de la station se poursuit puisque les travaux de la phase II, totalisant des dépenses de 7 680 000 $, ont débuté dès la fin de la saison de ski. Cette deuxième phase comprend l'installation d'un nouveau télésiège quadruple « débrayable » sur le versant nord, la construction de cinq nouvelles pistes, l'extension du système d'enneigement artificiel, l'installation de bulles sur le télésiège quadruple « débrayable » du versant sud, l'éclairage de trois pistes additionnelles, l'agrandissement des chalets de randonnée à skis, du golf et du versant nord, l'aménagement des chutes Jean-Larose et des abords du lac artificiel.

La Société a également acquis de Sotelmont inc., propriétaire de l'hôtel Château-Mont-Sainte-Anne, les droits d'exclusivité commerciale que cette compagnie détenait pour l'ensemble du Parc du Mont-Sainte-Anne, dont le pied des pentes. Cette acquisition, au coût de 3 000 000 $, permettra le démarrage d'une première phase de développement prévoyant un village au pied des pentes, un centre sportif et la construction d'un nouveau golf. La convention d'achat prévoit également la construction, par Sotelmont inc., d'un chalet-restaurant dès cet automne.

Les revenus de l'ensemble des activités du Parc ont augmenté de 2 305 600 $, soit de 24,6 %, pour atteindre 11 643 000 $, alors que le profit d'opération a été de 2 751 000 $, soit une hausse de 74 % par rapport à l'année précédente.

Ces hausses proviennent principalement d'une augmentation de 1 919 000 $ des revenus de l'activité ski alpin, de 209 000 $ de l'activité randonnée à skis, incluant l'exploitation du Camp Mercier, de 80 000 $ de l'activité golf et de 81 000 $ pour les autres activités.

Ces résultats auraient été supérieurs n'eut été la fermeture hâtive de la saison de ski alpin, qui a entraîné une diminution de l'achalandage, au mois d'avril, de 75 % par rapport à la saison précédente.

Malgré ce fait, la fréquentation totale de l'activité ski alpin a augmenté de 3,6 % pour atteindre 580 000 jours/ski, permettant ainsi au Parc du Mont-Sainte-Anne de demeurer la station de ski la plus achalandée au Canada.

Pour le prochain exercice financier, nous prévoyons maintenir ce rythme de croissance et même

l'augmenter, puisque nous devrions commencer à bénéficier de l'impact des investissements des phases I et II et de l'ensemble des investissements dans les infrastructures touristiques situées en périphérie du Parc du Mont-Sainte-Anne.

2. Les campings

En plus du camping du Parc du Mont-Sainte-Anne, la Société gérait, en 1986, neuf autres terrains de camping, dont huit sur des terrains qui lui ont été transférés par le Gouvernement et un autre (Côte-Sainte-Catherine) situé sur un territoire appartenant à la Voie maritime du Saint-Laurent.

Ce réseau offre à la clientèle touristique plus de 2 100 emplacements aménagés, dont une majorité sont dotés d'un ou plusieurs services individuels (eau, électricité, égoût). Afin de satisfaire à la demande, de 15 % à 20 % des emplacements, selon l'endroit, ont été attribués à des campeurs saisonniers désireux de profiter des installations et infrastructures pour toute la période estivale, alors que les visiteurs non campeurs ont eu un plus large accès aux plages, piscines et autres équipements récréatifs.

Malgré une hausse des revenus de 22 % résultant de nouvelles pratiques de tarification, la fréquentation de l'ensemble des campings a connu une diminution d'environ 9 % par rapport à l'exercice précédent, soit 78 000 nuitées par rapport à 85 600 en 1985. De plus, 300 000 visiteurs ont profité des différentes plages et tables de pique-nique que la Société met à la disposition de sa clientèle.

Sauf aux campings Baie-de-Percé et Fort-Témiscamingue, la clientèle peut profiter de plages ou piscines. La surveillance de celles-ci est confiée à des moniteurs qualifiés.

Des aires de jeux pour adultes et enfants, des abris ou salles communautaires, de même qu'un programme spécifique d'animation complétaient, dans la majorité des cas, une infrastructure (emplacements, blocs sanitaires, etc.) de grande qualité.

La fréquentation, durant la saison estivale 1986-1987, a été affectée particulièrement par la température, généralement défavorable aux activités de plein air.

À la fin de l'exercice, la Société a entrepris de transférer la propriété et l'exploitation de certains campings à d'autres intervenants soucieux d'en maintenir la vocation récréo-touristique. Ainsi, les campings de Pointe-des-Cascades, Coteau-Landing et Amqui seront, à compter de l'été 1987, cédés aux municipalités concernées, tandis que celui de Stoneham fait l'objet d'une vente par soumissions publiques.

3. La Réserve d'Anticosti

Au cours de la saison 1986, la Société a reçu, dans ses installations à l'île d'Anticosti, 2 710 chasseurs qui ont récolté 4 842 bêtes. Le nombre de pêcheurs a été de 468 et leur récolte, de 1 199 saumons et 1 472 truites.

Le produit « villégiature », mis en marché au cours des dernières années, s'est avéré positif. Ainsi, 483 personnes ont eu l'opportunité de découvrir les charmes de l'île d'Anticosti, sans s'adonner nécessairement à la chasse ou à la pêche. La Société entend poursuivre la promotion et la vente de ce produit.

Au chapitre des immobilisations, la Société a procédé à la construction de nouvelles routes et sentiers et à certaines améliorations, plus particulièrement aux chalets et camps actuels. Ces investissements permettront de conserver le niveau de qualité que les usagers de ces installations sont habitués de recevoir.

Par ailleurs, au cours du mois de juillet 1986, la Société est devenue propriétaire, à la demande du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, des bâtiments, équipements et inventaire servant à l'exploitation du secteur de la pourvoirie aux Saumons.

La prise en charge au pied levé par la Société de cet établissement et sa mise en opération rapide a permis de satisfaire la clientèle qui possédait déjà des réservations sur ce territoire et dont les forfaits de pêche ou de chasse auraient été autrement compromis.

À la fin de la saison d'opération, suite à un appel d'offres public, la Société a retourné à l'entreprise privée l'exploitation de ce secteur.

4. Le Domaine

Située sur la route 117, dans la Réserve faunique de La Vérendrye, Le Domaine offre à ses utilisateurs divers services dont ceux de pourvoirie, d'hébergement de location d'embarcations, de guides et de restauration.

Les mesures prises au cours du dernier exercice financier ont permis d'augmenter sensiblement la capacité d'accueil, qui est passée de 116 personnes

par jour en 1985 à 178 personnes par jour en 1986, soit une augmentation de 53 %.

Cette augmentation de la capacité d'accueil, combinée aux effets d'une publicité soutenue et à un réajustement de la tarification, a permis à l'établissement de dégager un profit d'opération pour une première année.

La Société s'est vue par ailleurs transférer du Gouvernement, en date du 3 juin 1986, la propriété de certains autres immeubles, équipements et installations de pourvoirie situés dans la Réserve de la Vérendrye, soit l'Auberge Chez Dorval, acquis par le ministère des Transports pour des fins d'améliorations de la route 117. Malgré de courts délais, la Société a fait en sorte que cet établissement puisse opérer dès la saison 1986 et qu'il soit en mesure de recevoir la clientèle habituée à y séjourner.

5. Manoir Montmorency

Situé au sommet des chutes Montmorency, à Beauport, le Manoir Montmorency est un établissement hôtelier de 60 chambres dont plusieurs présentent une vue panoramique sur les environs.

La réévaluation de la vocation du Manoir et des efforts importants de mise en marché ont contribué à en faire un site idéal pour les réunions d'affaires, les repas gastronomiques et les forfaits saisonniers.

La mise en application du plan de redressement approuvé en 1987, a permis une amélioration des résultats de 90 000 $ par rapport à ceux prévus initialement. Ces résultats s'appuient sur une croissance globale des ventes, de l'ordre de 38 %, réparties sur l'hébergement, la restauration et le bar.

En 1986-1987, un montant de 282 000 $ a été investi afin de continuer la rénovation des chambres, de la cuisine et de la salle à manger, en vue d'améliorer les services à la clientèle et de procéder aux rénovations majeures nécessaires à la bâtisse. De plus, pour un accroissement plus important de ses revenus, la Société envisage la préparation de plans d'aménagement pour le développement de ses terrains situés dans l'environnement des chutes Montmorency.

Des profits d'opération sont prévus dès le prochain exercice financier. La progression des résultats constatés au cours des deux dernières années permet de croire que cet objectif sera atteint.

6. Auberge du Fort Prével

L'Auberge du Fort Prével est un établissement hôtelier situé à Saint-Georges-de-Malbaie, dans le district de Gaspé, doté de 54 unités de motel, d'une piscine, d'un golf, de courts de tennis ainsi que de différents services auxiliaires, dont une table renommée pour sa qualité.

Depuis sa prise en charge par la Société, la situation financière de l'établissement a évolué de la façon suivante :

	Revenus d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Résultats d'exploitation
	$	$	$
1985-1986	514 000	753 000	(239 000)
1986-1987	651 000	738 000	(87 000)

D'autre part, l'Auberge continue d'affirmer sa vocation de destination touristique majeure en Gaspésie, axée sur la gastronomie et sur des activités sportives complémentaires.

Afin de maintenir la qualité des équipements, des investissements de 57 500 $ ont été effectués pour un nouveau système téléphonique et des améliorations au terrain de golf.

En saison hivernale, l'Auberge est utilisée par la Commission scolaire régionale de la Péninsule à des fins d'enseignement de l'hôtellerie.

Chapitre IV

1. Renseignements sur la Société et ses établissements

Siège social:
1650, Sir Louis-Jetté
Québec (Québec)
G1S 2W3
Tél.: (418) 643-4875

Secteur ski:

Parc du Mont-Sainte-Anne
Directeur: Claude Beaudoin (418) 827-4561

Camp Mercier (418) 848-2422

Secteur pourvoirie:

Réserve d'Anticosti
Directeur: Michel Asselin (418) 535-0231

Le Domaine
Directeur: Pierre Pitre (819) 435-2541

Réserve faunique des Laurentides
Directeur: Magella Dufour (418) 622-9781

Région de la Gaspésie

Directeur: Candide Gauvin (418) 724-9455

Rivière Saint-Jean
Directeur: Christopher Jones (418) 368-3444

Rivières Patapédia et Matapédia
Directeur: Richard Firth (418) 756-5787

Rivière Sainte-Anne
Directeur: Jean-Louis Couture (418) 763-2288

Secteur hôtelier:

Manoir Montmorency
Directeur: Yvon Tremblay (int.) (418) 663-2955

Auberge du Fort Prével
Directeur: Gervais Rousseau (418) 368-2510

Gîte du Mont-Albert
Directeur: Jean-Louis Couture (418) 763-2288

Secteur camping:

Camping Baie-de-Percé
Responsable: Diane MacKay (418) 782-2846

Camping Côte-Sainte-Catherine
Responsable: Yvon D'Aoust (514) 632-1510

Camping Fort-Témiscamingue
Coordonnatrice: Fleurette Roy (819) 629-3544

Camping Kénogami
Responsable: Marcel Duchesne (418) 344-1142

Camping des Voltigeurs
Responsable: Renaud Tremblay (819) 477-1360

Village historique de Val-Jalbert
Directeur:
Philippe-Auguste Morin (418) 275-3132

2. États financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1987

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de la Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mai 1987, ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice du 1er juin 1986 au 31 mai 1987. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte, par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mai 1987, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière, pour l'exercice du 1er juin 1986 au 31 mai 1987, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau — Associés

Comptables agréés,

Québec, le 27 août 1987

Résultats

Exercice du 1er juin 1986 au 31 mai 1987

(en milliers de dollars)

	1987	1986
Revenus bruts (annexe B)	**$**	**$**
Parc du Mont-Sainte-Anne	11 643	9 336
Réserve d'Anticosti	3 400	2 471
Manoir Montmorency	2 121	1 399
Fort Prével	651	514
Le Domaine	334	512
Campings	870	713
Total	**19 019**	**14 945**
Dépenses (annexe C)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	8 892	7 758
Réserve d'Anticosti	3 352	2 958
Manoir Montmorency	2 467	2 141
Fort Prével	738	753
Le Domaine	321	564
Campings	1 543	1 386
Total	**17 313**	**15 560**
Profit (perte) d'opérations		
Parc du Mont-Sainte-Anne	2 751	1 578
Réserve d'Anticosti	48	(487)
Manoir Montmorency	(346)	(742)
Fort Prével	(87)	(239)
Le Domaine	13	(52)
Campings	(673)	(673)
Total	**1 706**	**(615)**

Autres dépenses		
Intérêts sur la dette à long terme	(495)	—
Frais non répartis — siège social (annexe C)	(2 049)	(1 656)
Total	**(2 544)**	**(1 656)**
Perte avant amortissement, poste extraordinaire et subvention	(838)	(2 271)
Amortissement (note 6)	(1 592)	(1 137)
Revenus de subventions (annexe D)	926	2 271
Perte avant poste extraordinaire	**(1 504)**	**(1 137)**
Poste extraordinaire		
Gain sur disposition d'actifs (note 10)	427	—
Perte nette de la période	**(1 077)**	**(1 137)**

Déficit

Exercice du 1er juin 1986 au 31 mai 1987

(en milliers de dollars)

Déficit au début de la période	1 137	—
Perte nette	1 077	1 137
Déficit à la fin de la période	**2 214**	**1 137**

Bilan
au 31 mai 1987

(en milliers de dollars)

	1987	1986
Actif	**$**	**$**
Éléments à court terme		
Encaisse	26	415
Comptes-clients et autres débiteurs (note 3)	861	112
Stocks (note 4)	505	447
Placements à court terme (note 5)	2 754	2 000
Frais reportés au prochain exercice	831	258
Total	**4 977**	**3 232**
Immobilisations (note 6)	36 045	27 204
Total	**41 022**	**30 436**
Passif		
Dette à court terme		
Fournisseurs et frais courus (note 7)	2 782	2 124
Dépôts de clients	1 497	1 146
Subventions perçues d'avance (annexe D)	71	681
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	557	7
Total	**4 907**	**3 958**
Dette à long terme (note 8)	10 041	240
Total	**14 948**	**4 198**
Valeur nette		
Capital-actions (note 9)	28 288	27 375
Déficit	(2 214)	(1 137)
Total	**26 074**	**26 238**
Grand total	**41 022**	**30 436**

Pour le conseil d'administration

Monsieur Paul Berthiaume, administrateur

Monsieur Michel Noël de Tilly, administrateur

Évolution de la situation financière

Exercice du 1er juin 1986 au 31 mai 1987

(en milliers de dollars)

	1987	1986
	$	$
Activités d'exploitation		
Perte avant poste extraordinaire	(1 504)	(1 137)
Élément d'exploitation n'impliquant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 592	1 137
Total	**88**	**—**
Variation nette des autres postes:		
Comptes-clients	(749)	(112)
Stocks	(58)	(447)
Placements à court terme	(754)	(2 000)
Frais reportés au prochain exercice	(573)	(258)
Fournisseurs et frais courus	658	2 124
Dépôts de clients	351	1 146
Subventions perçues à l'avance	(610)	681
Total	**(1 735)**	**1 141**
Grand total	**(1 647)**	**1 141**
Activités de financement		
Émissions de capital-actions	913	27 375
Dette à long terme assumée	—	240
Augmentation de la dette à long terme	10 860	—
Diminution de la dette à long terme	(509)	(7)
Total	**11 264**	**27 615**
Activités d'investissement		
Immobilisations transférées	(913)	(24 611)
Acquisitions d'immobilisations	(9 995)	(3 730)
Produit de disposition	902	—
Total	**(10 006)**	**(28 341)**
Augmentation nette (diminution nette) des liquidités	(389)	415
Liquidités au début de l'exercice	415	—
Liquidités à la fin de l'exercice	**26**	**415**

Chapitre V

Notes complémentaires 31 mai 1987

(en milliers de dollars)

1. Conventions comptables

a) Évaluation des stocks:

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations et amortissement:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont été transférées à la Société par décret en 1985-1986 et en 1986-1987.

Tel que prévu par la loi, les décrets établissent la valeur globale des actifs transmis à la Société (25 100 $ en 1985 et 913 $ en 1987). La Société a émis des actions au ministre des Finances pour des montants équivalents. La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la Société en 1987 a été établie comme suit:

— Les établissements qui étaient déficitaires ont été cédés pour une valeur nominale, sauf le site de Val-Jalbert dont la valeur du fonds de terrain a été établie à la valeur municipale;

— La valeur des autres équipements est fonction des revenus nets qu'il génèrent, sur la base d'une vente en bloc.

Puisque les nouveaux établissements ont été transférés le 13 mai 1987 et que les revenus générés seront comptabilisés dans le prochain exercice financier, aucun amortissement n'a été pris sur ces nouvelles acquisitions.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants (sauf l'année d'acquisition où on applique un demi-taux, indépendamment de la date d'acquisition):

— Bâtiments, pistes de ski et enneigement artificiel (incluant leurs infrastructures et leurs chemins d'accès) 4 %

— Remontées mécaniques incluant leur installation 5 %

— Matériel roulant incluant l'équipement lourd utilisé en montagne 14 % à 20 %

— Mobilier, équipement et améliorations locatives 20 %

— Remontées mécaniques louées en vertu d'un contrat de location-acquisition 5 %

c) Impôts sur le revenu:

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances de la province de Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

d) Régime de retraite:

Les employés réguliers de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la Société.

e) Revenus de subventions:

La Société reçoit une subvention d'équilibre budgétaire couvrant sa perte nette avant subvention et amortissement, plus les remboursements de capital sur les emprunts de la Société effectués pour financer ses nouvelles immobilisations.

2. *Statuts constitutifs*

La Société a été créée par la Loi sur les sociétés des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984.

3. *Comptes-clients et autres débiteurs*

	1987	1986
	$	$
Clients	525	112
Autres débiteurs	336	—
Total	**861**	**112**

4. *Stocks*

	1987	1986
	$	$
Fournitures et pièces de rechange	385	341
Nourriture et boissons	53	56
Papeterie et divers	67	50
Total	**505**	**447**

5. *Placements à court terme*

	1987	1986
	$	$
Billets du Trésor du Canada et acceptations bancaires, portant intérêt aux taux fluctuant entre 7,5 % et 8,5 %, échéant en dedans de 90 jours	**2 754**	**2 000**

6. *Immobilisations*

	Coût et Valeurs transférées	Amortissement accumulé	Valeur nette au 87-05-31	Valeur nette au 86-05-31
	$	$	$	$
Terrains	5 476	—	5 476	5 318
Bâtiments, pistes de ski et infrastructures	11 030	593	10 437	7 285
Remontées mécaniques possédées	1 951	168	1 783	1 657
Enneigement artificiel	12 609	945	11 664	11 156
Matériel roulant	1 515	374	1 141	586
Mobilier, équipement et améliorations locatives	1 747	539	1 208	1 202
Travaux en cours	298	—	298	—
Total	**34 626**	**2 619**	**32 007**	**27 204**
Équipements et remontées mécaniques louées en vertu d'un contrat de location-acquisition	4 146	108	4 038	—
Total	**38 772**	**2 727**	**36 045**	**27 204**

La dépense d'amortissement de l'exercice sur les immobilisations est de 1 484 $ et de 108 $ pour le contrat de location-acquisition.

7. *Fournisseurs et frais courus*

	1987	1986
	$	$
Fournisseurs	1 318	1 340
Frais courus	699	380
Salaires courus et déductions à la source à payer	765	404
Total	**2 782**	**2 124**

8. *Dette à long terme*

	1987	1986
	$	$
Emprunt hypothécaire sur le Centre skiable du Parc du Mont-Sainte-Anne, d'un montant original de 6 608 $, remboursable par versements gradués sur 25 ans, avec intérêt fixé pour cinq ans au taux moyen de 10,10 %, échéant en 2012	6 608	—
Dû en vertu de contrat de location-acquisition, d'un montant original de 4 203 $, garanti par des remontées mécaniques, payable sur 14 ans, avec un paiement annuel de 483 $, capital et intérêts, donnant un taux effectif de 10,4 %, échéant en l'an 2000	3 720	—
Obligation de la ville de Beaupré, portant intérêt au taux de 5⅜ %, avec des remboursements de l'ordre de 7 $ par année, échéant en 2006	233	247
Dû en vertu de contrat de location-acquisition, d'un montant original de 49 $, garanti par de l'équipement de bureau, remboursable par versements de 18 $ annuellement, capital et intérêts, donnant un taux actualisé de 9,7 %, échéant en 1989	37	—
	10 598	247
Portion échéant au cours du prochain exercice	557	
Total	**10 041**	**240**

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

1988	557 $	1991	701 $
1989	902 $	1992	770 $
1990	185 $		

Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices, en vertu du contrat de location-acquisition, sont les suivants:

1988	16 $	1990	3 $
1989	18 $		

9. Capital-actions

Autorisé:

D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $ — **75 000 $**

	1987	1986
	$	$
Émis:		
Émises en paiement de transfert d'actifs		
Le 8 juin 1985 — 251 000 actions	25 100	25 100
Le 13 mai 1987 — 9 130 actions	913	—
Émises et payées au comptant — 22 750 actions	2 275	2 275
Total	**28 288**	**27 375**

10. Engagements contractuels

a) La Société s'est engagée par contrats de bail de cinq ans, à compter de juillet 1985. Le solde de l'engagement au 31 mai 1987 s'établit à 282 $ et les paiements annuels minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants:

1988 94 $ 1990 94 $
1989 94 $

b) La Société s'est engagée sur des contrats d'achat ou de construction d'immobilisations en cours pour un montant global de 3 160 $ au 31 mai 1987.

11. Rémunération des administrateurs et dirigeants

	1987	1986
	$	$
Rémunération globale de 8 administrateurs en tant qu'administrateurs (7 administrateurs en 1986)	—	11

12. Poste extraordinaire

La pourvoirie Rivière-aux-Saumons a été vendue pour une somme de 855 $, permettant à la Société de réaliser un gain sur disposition d'actifs de 427 $.

13. Événements postérieurs à la date du bilan

a) En juin 1987, la Société a conclu un financement à long terme de 7 680 $, couvrant des immobilisations à être réalisées dans le Parc du Mont-Sainte-Anne durant l'année 1987-1988. Ce financement est garanti par des équipements spécifiques pour 3 380 $ et par un ajout de 4 300 $ à l'hypothèque sur le centre skiable du Parc du Mont-Sainte-Anne.

b) Le 26 juin 1987, la Société se portait acquéreur des droits d'exclusivité commerciale dans le Parc du Mont-Sainte-Anne pour une somme de 3 000 $, ce qui lui permet de compléter le développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne.

Annexe

Autres renseignements

Exercice du 1er juin 1986 au 31 mai 1987

(en milliers de dollars)

	Valeur retenue			
	Terrains	Bâtiments	Équipement et matériel roulant	Total
	$	$	$	$
A- Actif transférés:				
Réserve faunique des Laurentides	—	444	221	665
Réserve faunique de La Vérendrye	—	57	1	58
Village historique de Val-Jalbert	153	1	1	155
Gîte et camping du Mont-Albert	—	1	1	2
Rivières à saumons (Gaspésie)	—	33	—	33
Total	**153**	**536**	**224**	**913**

	Ski	Chasse et pêche	Hôtels et restaurants	Campings et activités d'été	Total
	$	$	$	$	$
B- Revenus:					
Parc du Mont-Sainte-Anne	11 045	—	—	598	11 643
Réserve d'Anticosti	—	3 374	—	26	3 400
Manoir Montmorency	—	—	2 121	—	2 121
Fort Prével	—	—	584	67	651
Le Domaine	—	—	334	—	334
Campings	—	—	—	870	870
Total	**11 045**	**3 374**	**3 039**	**1 561**	**19 019**

	Consommation	Traitements	Autres dépenses directes	Total
	$	$	$	$
C- Dépenses directes:				
Parc du Mont-Sainte-Anne	571	4 717	3 604	8 892
Réserve d'Anticosti	403	1 526	1 423	3 352
Manoir Montmorency	548	1 236	683	2 467
Fort Prével	159	388	191	738
Le Domaine	—	173	148	321
Campings	—	740	803	1 543
Total	**1 681**	**8 780**	**6 852**	**17 313**
Siège social	—	1 307	742	2 049
Total	**1 681**	**10 087**	**7 594**	**19 362**

	Revenus de subvention	Revenus d'équilibre budgétaire
	$	$
D- Subvention:		
Revenus de subvention		
Perte avant subvention et amortissement		(838)
Plus:		
Paiement de capital sur les nouveaux emprunts		(88)
Subvention d'équilibre budgétaire	**926**	**(926)**
Subvention perçue d'avance		
Solde au début		681
Subvention au comptant reçue du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche		316
Subvention d'équilibre budgétaire		(926)
Solde à la fin		**71**

Achevé d'imprimer en novembre 1987
sur les presses de l'Imprimerie Laurentide

Composition typographique: Compélec inc.